

Voyages et sclérose en plaques



Merck Serono Maladies Neurodégénératives





*Nous remercions le Docteur Dominique Audry,
présidente du réseau Bourguignon de la SEP
pour sa collaboration à la rédaction de ce document.*

Cette brochure a été réalisée par Merck Serono pour les patients atteints de sclérose en plaques qui souhaitent voyager.

L'objectif de cette brochure est d'apporter les conseils les plus importants pour organiser de façon optimale un voyage.

1. Avant le départ

Peut-on voyager partout dans le monde ?

Oui. A ce jour, il n'y a **aucune restriction de destination**. Mais des précautions avant le départ s'imposent. La prudence est de rigueur si le départ est prévu dans un pays aux conditions climatiques extrêmes et surtout dans un pays chaud.

On peut en effet noter des aggravations neurologiques temporaires (syndrome de Uhthoff) chez certains patients exposés à une forte chaleur. Le seuil de déclenchement est variable d'un malade à l'autre et se traduit le plus souvent par des troubles visuels réversibles, à distinguer d'une poussée.

Il est donc conseillé d'**éviter les expositions prolongées au soleil** et de profiter, dans la mesure du possible, de la fraîcheur pour toute activité d'extérieur.

Les risques infectieux sont à prendre en compte car ils peuvent être source de fatigue.

Les possibilités de transport et de stockage des traitements aux températures requises et leur faisabilité doivent être envisagées avant le départ.

Le **neurologue** reste dans tous les cas le plus à même pour répondre à toutes les questions des patients.



Les vaccinations

Quelle que soit la destination choisie, il est **obligatoire** que le **cahier de vaccination du voyageur** soit à jour.

L'agence de voyage peut et doit renseigner le patient sur les vaccins obligatoires à faire avant le départ mais aussi les centres de vaccinations internationaux et de risques infectieux de certains centres hospitaliers avec les conseils d'un médecin spécialiste. Autres contacts possibles : l'institut Pasteur ou le centre des vaccinations d'Air France.

- **Centre Médical de l'Institut Pasteur**

209-211, rue de Vaugirard - 75015 Paris - Standard : 0 890 710 811

Serveur vocal : 0 890 710 811 (0,15 €/mn)

Site web : <http://cmip.pasteur.fr>

Rubrique : services du Centre Médical

- **Centre de Vaccinations Internationales Air France**

148, rue de L'Université - 75007 Paris

Tél. : 01 43 17 22 00 ou 08 92 68 63 64 (0,34 €/mn)

Ouvert du lundi au samedi, sans interruption de 9h00 à 17h00.

http://www.airfrance.fr/FR/fr/local/guidevoyageur/pratique/sante_vaccins.htm

Rubrique : vaccinations

Les vaccinations doivent être faites à un moment stable de la maladie, en dehors des poussées et en dehors de tout traitement par corticoïdes pour assurer un résultat optimal.

Le neurologue conseillera au patient la meilleure période pour se faire vacciner.

Prescription pour plusieurs mois

Le neurologue peut fournir au patient une prescription (ordonnance) pour plusieurs mois de traitement. Dans ce cas le médecin rédigera à cette attention un certificat médical justifiant de la prescription et qui sera à transmettre à la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie). Après son accord, les médicaments pourront être délivrés en pharmacie et pris en charge.



La prise en charge à l'étranger : la carte européenne d'assurance maladie

La carte européenne d'assurance maladie permet de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux lors de déplacements.

Elle est **nominative, gratuite, valable un an** y compris pour les enfants de moins de 16 ans.

Elle atteste des droits à l'assurance maladie mais **ne remplace pas la carte vitale et ne contient aucune information médicale.**

Elle est valable dans les **27 pays d'Europe** ainsi qu'en Islande, en Norvège, en Suisse et au Liechtenstein.

En cas d'oubli de la carte, s'il y a eu soins, ils seront remboursés au retour du voyage sur présentation des factures.

Pour se la procurer :

- Il suffit de contacter la **Caisse d'Assurance Maladie** au moins quinze jours avant le départ.
La demande est enregistrée sur simple appel téléphonique.
Site officiel de l'Assurance Maladie : <http://www.ameli.fr>
La carte peut aussi être demandée via les bornes "carte vitale", disponibles à l'accueil des CAM et de certains hôpitaux.
Ces bornes délivrent également des certificats provisoires valables immédiatement, si votre départ a lieu dans les 15 jours.
- Il est également possible de se la procurer via Internet sur le site de la **Commission Européenne** : <http://ec.europa.eu>
Rubriques
 - FR Bienvenue à la Commission europea
 - La commission à votre service
 - Services en ligne
 - Circuler en Europe
 - Carte européenne d'assurance-maladie

2. Le voyage des patients à mobilité réduite

Prendre le train

Vous pouvez préparer votre voyage sans vous déplacer avec la SNCF

Pour préparer votre voyage, téléphonez au numéro vert “SNCF Accessibilité Service” au : 0 800 15 47 53 ou contactez le service “accueil” de votre gare.

La SNCF édite une brochure gratuite disponible dans toutes les gares, boutiques SNCF et agences de voyage agréées : Le memento du voyageur à mobilité réduite. Il peut vous être adressé à votre domicile en écrivant à :

Mission Voyageurs Handicapés

209/211, rue de Bercy

75 585 Paris Cedex 12

- **Renseignements :**
http://www.voyages-sncf.com/voyageurs_handicapes/preparation_voyage/memento.html
- **Autres services SNCF pour préparer votre voyage :**
 - Réservation à distance
 - Billets à domicile
 - Les prix
 - Service Bagages auto/train
 - Memento du Voyageur Handicapé
 - Numéro Vert Accessibilité Service



Prendre l'avion

Pour ceux qui voyagent avec leur fauteuil roulant en avion, ce dernier peut être enregistré au bureau d'enregistrement et être transporté gratuitement en soute. Dimensions et caractéristiques (hauteur, largeur et poids) devront être transmises pour que cette prise en charge soit effective au moment de la réservation.

Contact Air France – Saphir

0 820 01 24 24

Ouvert tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés

Pour toutes les autres compagnies, le principe reste le même. Des prises en charge des personnes à mobilité réduite sont aussi prévues dans les installations particulières sur demande.

Prendre le bateau

Seule la compagnie maritime choisie est à même de renseigner les voyageurs à mobilité réduite.

3. Le transport du médicament pendant le voyage

La conservation

Quel que soit le moyen de déplacement choisi, le médicament doit **toujours être conservé dans son emballage d'origine**.

En cas de prescription par le neurologue d'un traitement de fond injectable et pour les voyages en avion, il est **recommandé de garder son médicament en cabine** (risque de gel dans la soute à bagages).

Pour pouvoir le transporter avec soi, il faut le signaler à l'agence de voyages ou à la compagnie aérienne.

Pour plus d'information, il est recommandé de se reporter à la notice du médicament.

Le passage en douane

Les consignes à respecter

Le patient doit avoir avec lui un **certificat** précisant, en plus du nom de spécialité, le nom du médicament noté en DCI (Dénomination Commune Internationale), la posologie ainsi que la quantité exacte de médicament et de matériel nécessaires qui seront transportés.

Il doit être également en possession d'une **attestation** rédigée par le neurologue en anglais ou dans la langue du pays, indiquant que le patient a besoin du traitement cité sur le certificat en raison de son état de santé.



Merck Serono met à disposition du neurologue ces certificats et attestations pré-remplis

Certificat

Je soussigné(e) Dr certifie qu'en raison de son état de santé
Mr ou Mme né(e) le doit recevoir
..... ne contenant aucune substance toxique
[nom du médicament et posologie]
d'origine bactérienne ou virale.

De ce fait, lors de ses voyages, Mr ou Mme doit se déplacer avec
.....
[quantité de médicament et matériel nécessaires]

Date et lieu

Signature et cachet du neurologue

Attestation

Je soussigné(e) Dr certifie que l'état de santé de Mr ou
Mme né(e) le nécessite un traitement
prolongé par des médicaments injectables nécessitant seringues avec aiguilles.

De ce fait, lors de ses voyages, Mr ou Mme doit pouvoir
transporter avec lui (elle) ses médicaments, en cabine.

Date et lieu

Signature et cachet du neurologue

Version anglaise

I the undersigned, Dr. here by certifies that the state of health
of Mr. or Ms. born on requires a prolonged treatment
of injectable medicines requiring syringes with needles.

Due to this necessity, while he (she) is travelling, Mr. or Ms.
must be allowed to carry these medicines with him (her).

Date and country

Signature and stamp

**Ces documents doivent être rédigés par le neurologue à la demande du patient
et lui être remis en main propre.**

Associations

- **ARSEP**

14, rue Jules Vanzuppe
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 01 43 90 39 39
Fax : 01 43 90 14 51
www.arsep.org

- **NAFSEP**

7, avenue Albert Durand
31700 Blagnac
Tél. : 05 34 55 77 00
Fax : 05 61 30 49 73
www.nafsep.org

- **UNISEP**

14, rue Jules Vanzuppe
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 01 43 90 39 35
www.unisep.org

- **LFSEP**

40, rue Durantou
75015 Paris
Tél. : 01 53 98 98 80
Ecoute SEP : 0 810 80 89 53
www.lfsep.com

- **A.P.F - SEP**

17, bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél. : 01 40 78 27 33
Ecoute SEP : 0 800 85 49 76
www.apf.asso.fr

- **Réseaux de soins SEP locaux**

lien sur le site
www.lfsep.asso.fr/reseaux.php

Merck Serono
37 rue Saint-Romain
F-69379 Lyon cedex 08
www.merckserono.fr
s.a.s. au capital de 16 398 285 euros
955 504 923 rcs Lyon
Information médicale/Pharmacovigilance :
Tél. (N° vert) 0 800 888 024
E-mail : infoqualit@merck.fr

10002903 - 09/2009